

# PLAN DIRECTEUR DE L'EAU



SUIVI DE LA QUALITÉ  
DE L'EAU 2024

# LAC SAINT-PIERRE

# TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	3
SURVOL DU PROGRAMME.....	3
PARAMÈTRES VISÉS.....	4
Phosphore (PT).....	4
Carbone organique dissous (COD).....	5
Chlorophylle A (Chla) .....	6
Transparence de l'eau .....	6
COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES DES STATIONS CIBLÉES SUR LE LAC SAINT-PIERRE.....	7
PARAMÈTRES VISÉS À CHAQUE STATION.....	8
RÉSULTATS 2024 .....	8
Transparence de l'eau .....	8
Suivi Physicochimique.....	9
RÉSULTATS ANTÉRIEURS.....	14
INTERPRÉTATION DES DONNÉES 2024.....	16
CONCLUSION.....	18
RECOMMANDATIONS.....	19

## **INTRODUCTION**

À la suite de l'adoption du Plan directeur de l'eau, le 5 mai 2020, la Municipalité de Val-des-Monts a débuté, en mai 2021, le suivi de la qualité de l'eau. Ce programme est divisé en deux phases d'une durée de trois ans chacune. La phase I a débuté en 2021 et s'est terminée l'année dernière, en 2023. Elle ciblait 47 lacs dans la Municipalité. La deuxième phase débutant en 2024 cible 44 lacs, dont 10 nouveaux plans d'eau. Le programme étant dynamique a été ajusté pour permettre aux bénévoles de continuer à faire des suivis à leur souhait. La sélection des plans d'eau a été effectuée en fonction des forces anthropiques auxquelles ceux-ci sont assujettis. Les plans d'eau les plus susceptibles d'être soumis à des forces anthropiques par exemple, le développement domiciliaire, la présence de chemins et la proximité de terres agricoles ont été sélectionnés. La Municipalité a fait appel aux associations et aux riverains des plans d'eau visés afin de compter sur la participation de nombreux bénévoles et passionnés intéressés à contribuer au programme. Les bénévoles ont, par la suite, suivi une formation offerte par la Municipalité sur les procédures encadrant la collecte de données.

La Municipalité tient à remercier tous les bénévoles ayant participé de près ou de loin à la réalisation de la collecte de données. Leur grande participation a permis d'effectuer et de poursuivre les suivis débutés lors de la dernière saison estivale.

Dans ce rapport, nous présentons les données recueillies dans le cadre du programme pour le lac Saint-Pierre. Le lac Saint-Pierre fait partie intégrante du bassin versant de la Blanche. Celui-ci se déverse dans le lac McArthur et s'alimente principalement par le lac McMullin, le lac Robinson ainsi que la rivière blanche découlant du lac Butor et Lockhart.

## **SURVOL DU PROGRAMME**

Le programme a pour but d'obtenir un portrait adéquat de la qualité de l'eau, et ce, sur l'ensemble du territoire montvalois. Nous procédons en deux phases, chaque phase étant composée de 3 saisons d'échantillonnage.

Chaque saison d'échantillonnage comprend 3 relevés, soit aux mois de juin, juillet et août.

Les lacs échantillonnés au cours de la phase 1, si jugés stables, seront seulement assujettis à des relevés de transparence lors de la phase 2. Cependant, les bénévoles sont invités à continuer de participer au programme de suivi même si leur lac ne fait pas partie de la phase actuelle.

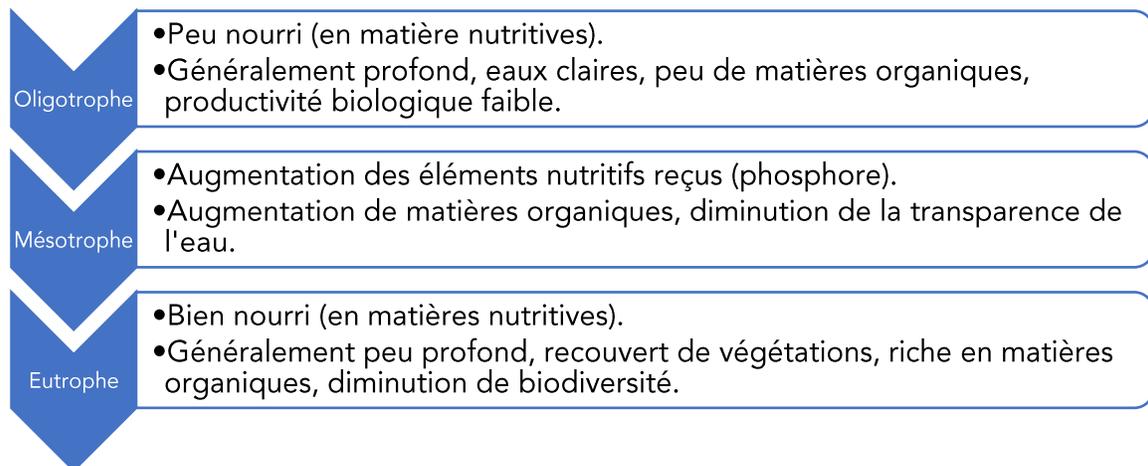
## PARAMÈTRES VISÉS

La section qui suit contient les paramètres physicochimiques mesurés au programme. Les suivis réalisés lors des trois dernières saisons estivales comprennent trois séances d'échantillonnage, et ce, par saison. Chaque séance vise les quatre paramètres décrits suivants. Veuillez noter que des paramètres additionnels seront potentiellement ajoutés lors des suivis futurs.

### Phosphore (PT)

Élément nutritif clé, indicateur de la croissance des algues et des plantes aquatiques, le phosphore se trouve généralement en faible concentration dans les lacs et cours d'eau présentant un niveau trophique oligotrophe. Bien que certaines sources de phosphore soient naturelles, une grande partie provient de sources anthropiques, c'est-à-dire, d'activités humaines. Certaines sources communes incluent, entre autres, l'érosion, la déjection animale, les engrais et fertilisants, les rejets d'eaux usées et certains produits domestiques. Une hausse en concentration de phosphore est directement reliée à un processus d'eutrophisation accéléré (eutrophisation anthropique).

L'eutrophisation est un processus naturel de vieillissement des lacs et cours d'eau. Ce processus naturel se déroule normalement sur une période de plusieurs milliers d'années. Cependant, lorsque ce processus est accéléré par de nombreuses activités humaines, celui-ci est raccourci à quelques centaines, voire des dizaines d'années. Lors du vieillissement d'un plan d'eau, la qualité de l'eau se détériore et des changements écosystémiques sont éventuellement perçus. Afin de faciliter l'analyse des plans d'eau, le processus d'eutrophisation est composé de trois niveaux trophiques soit, oligotrophe, mésotrophe et eutrophe.



Le graphique ci-dessous illustre le processus d'eutrophisation naturelle ainsi que le processus d'eutrophisation anthropique.



Figure 1 — RSVL, 2021

### Carbone organique dissous (COD)

La concentration de carbone organique dissous (COD) dans un plan d'eau est un indicateur de la coloration et de la transparence de l'eau. Le COD provient majoritairement de la décomposition des organismes. Une corrélation négative existe entre la concentration de COD et la transparence de l'eau. En d'autres mots, lorsque la concentration de COD augmente, la transparence de l'eau diminue. Ce paramètre est également fortement relié au niveau de phosphore. Généralement, une augmentation de phosphore accélérera la croissance et la propagation des algues et plantes aquatiques. Cette augmentation en biomasse diminuera la transparence et, de ce fait, une augmentation de matières organiques en décomposition sera perçue. Cette augmentation sera représentée avec la lecture de COD. Alors qu'une augmentation en COD est perçue, une diminution d'oxygène dissous en profondeur peut être constatée, ce qui peut avoir des effets néfastes sur la biodiversité, la résistance et la résilience d'un plan d'eau.

COD = 2,4 mg/L



COD = 4,5 mg/L



Figure 2 — CRE Laurentides, 2016

## Chlorophylle A (Chla)

La chlorophylle A est un indicateur de productivité. La concentration de celle-ci illustre l'abondance (biomasse) des algues et des matériaux microscopiques en suspension dans un lac. Une abondance trop élevée en chlorophylle A pourrait indiquer un surplus au niveau de l'enrichissement en matières nutritives des plantes, notamment le phosphore.

## Transparence de l'eau

La transparence de l'eau est un indicateur de la quantité de matières organiques en suspension. Cette caractéristique est négativement corrélée à l'abondance de chlorophylle A (Chla), de carbone organique dissous (COD) et à la concentration de phosphore. En d'autres mots, lorsque la Chla, le COD et le phosphore augmentent, la transparence de l'eau est diminuée.

### LIEN DYNAMIQUE ENTRE LES PARAMÈTRES ANALYSÉS



Figure 3 — Lien dynamique entre les paramètres analysés, CRE Laurentides, 2009

## COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES DES STATIONS CIBLÉES SUR LE LAC SAINT-PIERRE

### Coordonnées géographiques approximatives de la Fosse SP1 :

Latitude : 45° 43'06.12" N

Longitude : 75° 42'22.55" O

### Coordonnées géographiques approximatives de la Fosse SP2 :

Latitude : 45° 42'02.2" N

Longitude : 75° 43'33.43" O

### Coordonnées géographiques approximatives de la Fosse SP3 :

Latitude 45° 42'13.64" N

Longitude : 75° 41'55.12" O

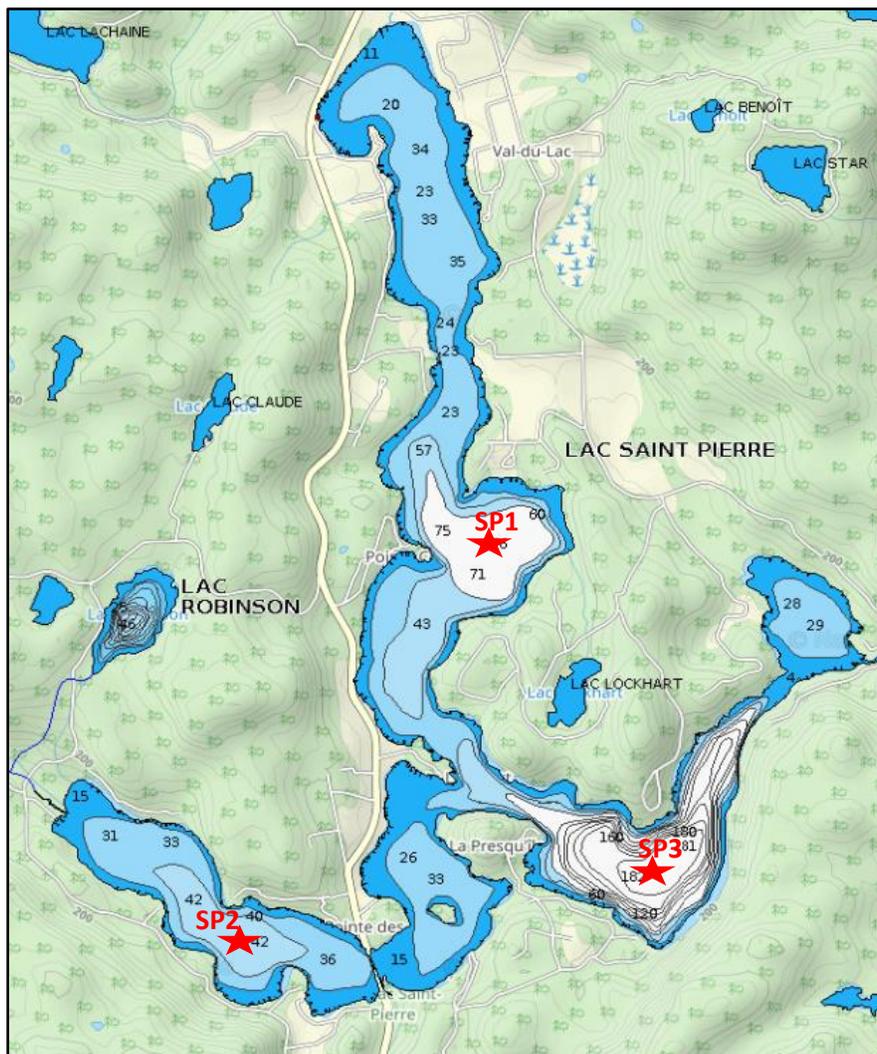


Figure 4 — Carte bathymétrique du lac Saint-Pierre (Navionics, 2021)

## PARAMÈTRES VISÉS À CHAQUE STATION

SP1: Phosphore total + Chlorophylle A + Carbone organique dissous + Transparence de l'eau

SP2: Phosphore total + Chlorophylle A + Carbone organique dissous + Transparence de l'eau

SP3: Phosphore total + Chlorophylle A + Carbone organique dissous + Transparence de l'eau

## RÉSULTATS 2024

### Transparence de l'eau

DATE	PROFONDEUR SP1 (MÈTRES)	PROFONDEUR SP2 (MÈTRES)	PROFONDEUR SP3 (MÈTRES)
2024-06-11	4,3	4,2	3,8
2024-07-06	5,4	4,8	Station inaccessible
2024-08-13	4,2	4,8	3
<b>Moyenne estivale</b>	<b>4,6</b>	<b>4,6</b>	<b>3,4</b>

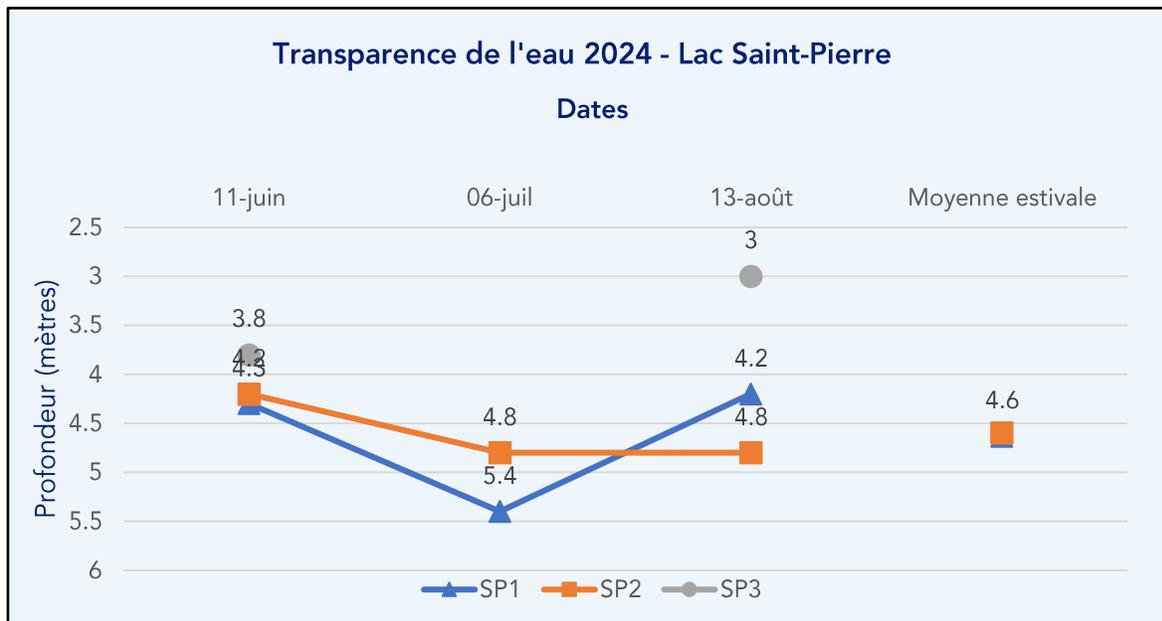


Figure 5 — Résultats transparence de l'eau 2024 — Lac Saint-Pierre

## Suivi Physicochimique

### STATION 1 – SP1

DATE	PHOSPHORE TOTAL (MICROG/L)	CHLOROPHYLLE A (MIGROG/L)	CARBONE ORGANIQUE DISSOUS (MG/L)
2024-06-11	1,98	1,7	5,1
2024-07-07	2,0	0,78	6,3
2024-08-13	8,25	0,86	4,2
<b>Moyenne estivale</b>	<b>4,1</b>	<b>1,1</b>	<b>5,2</b>

### STATION 2 – SP2

DATE	PHOSPHORE TOTAL (MICROG/L)	CHLOROPHYLLE A (MIGROG/L)	CARBONE ORGANIQUE DISSOUS (MG/L)
2024-06-11	1,98	7,3	5,3
2024-07-07	2,97	1,19	6,2
2024-08-13	1,19	1,06	4,3
<b>Moyenne estivale</b>	<b>2</b>	<b>3,2</b>	<b>5,3</b>

### STATION 3 – SP3

DATE	PHOSPHORE TOTAL (MICROG/L)	CHLOROPHYLLE A (MIGROG/L)	CARBONE ORGANIQUE DISSOUS (MG/L)
2024-06-11	1,98	2,3	5,4
2024-07-07	2,31	1,54	6,0
-	-	-	-
<b>Moyenne estivale</b>	<b>2,1</b>	<b>1,9</b>	<b>5,7</b>

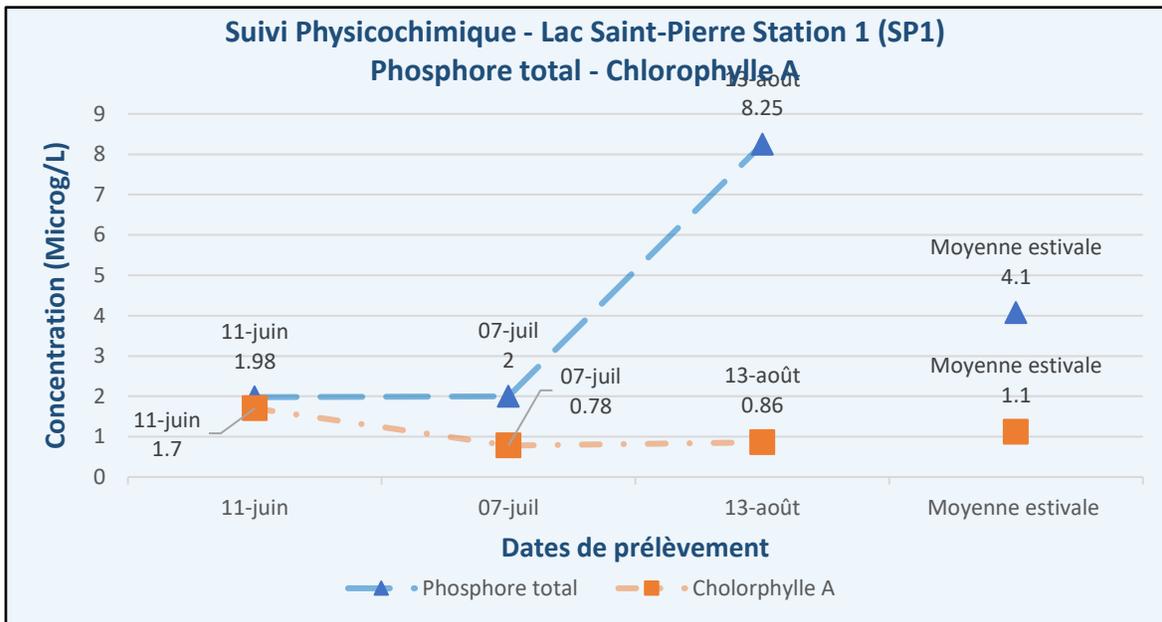


Figure 6 — Résultats – Suivi physicochimique 2024 (PT,Chla) — Lac Saint-Pierre (SP1)

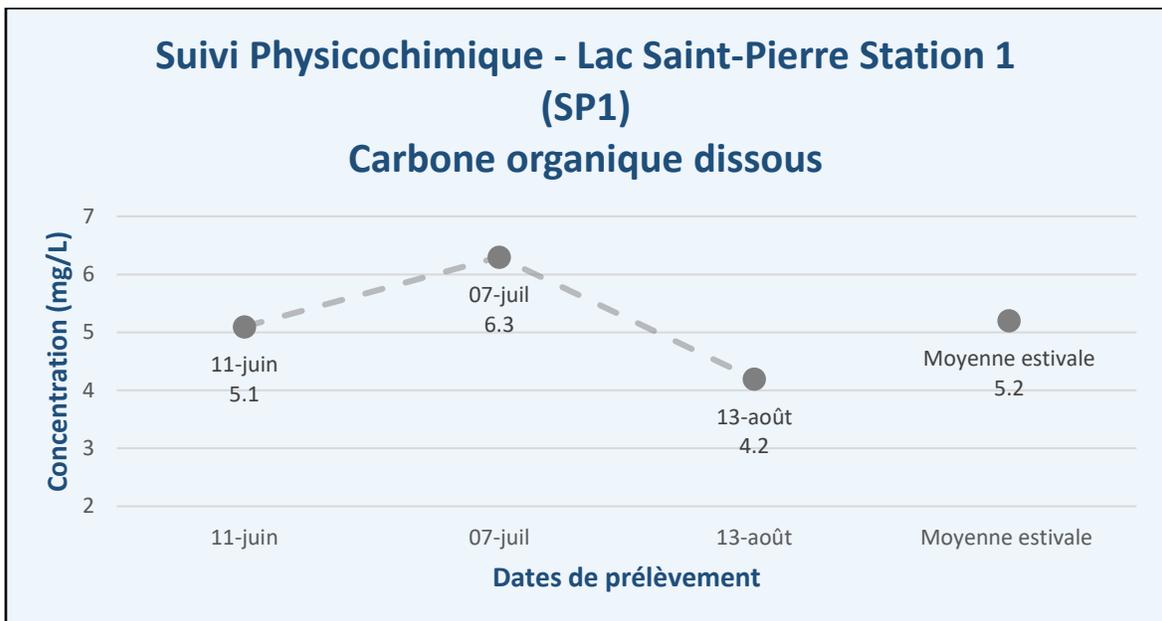


Figure 7 — Résultats – Suivi physicochimique 2024 (COD) — Lac Saint-Pierre (SP1)

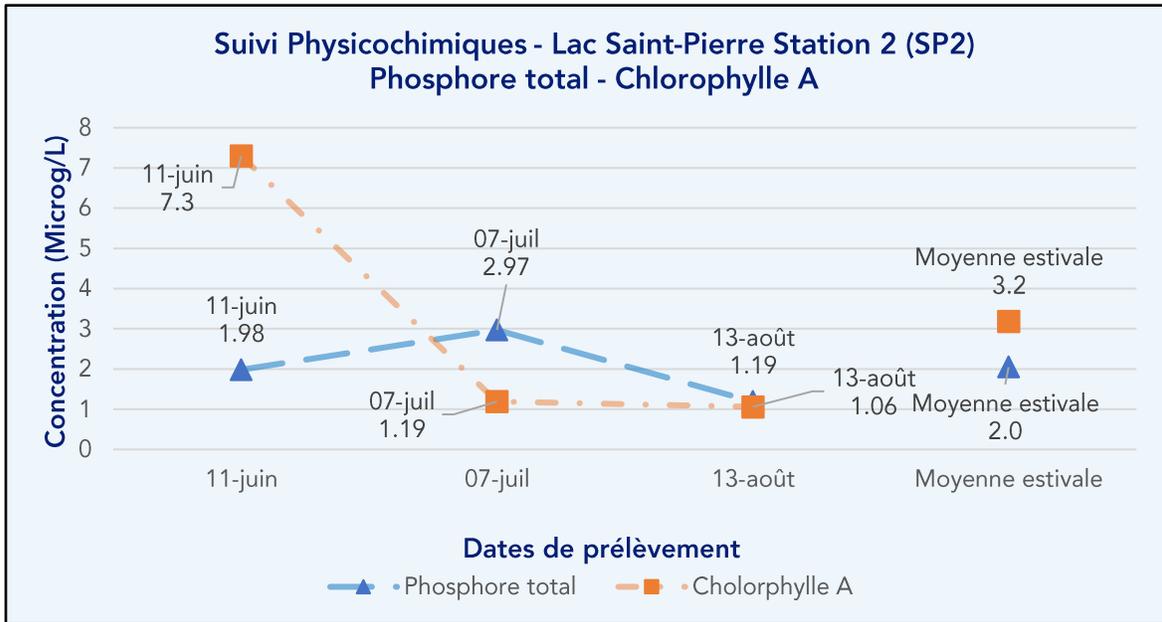


Figure 8 – Résultats – Suivi physicochimique 2024 (PT,Chla) – Lac Saint-Pierre (SP2)

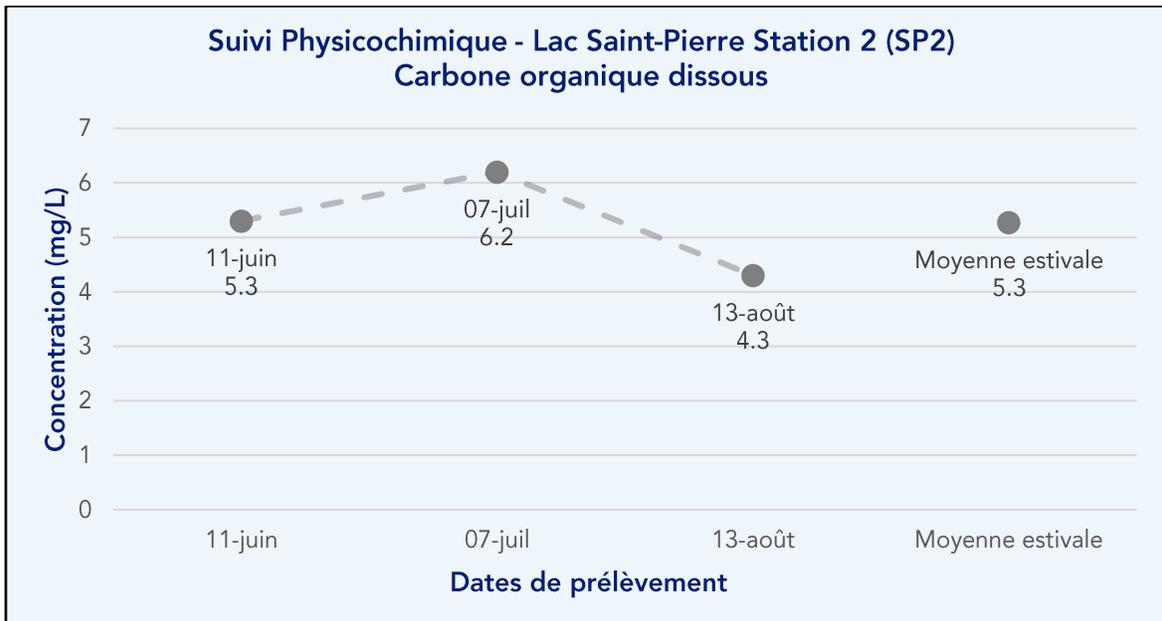


Figure 9 — Résultats - Suivi physicochimique 2024 (COD) — Lac Saint-Pierre (SP2)

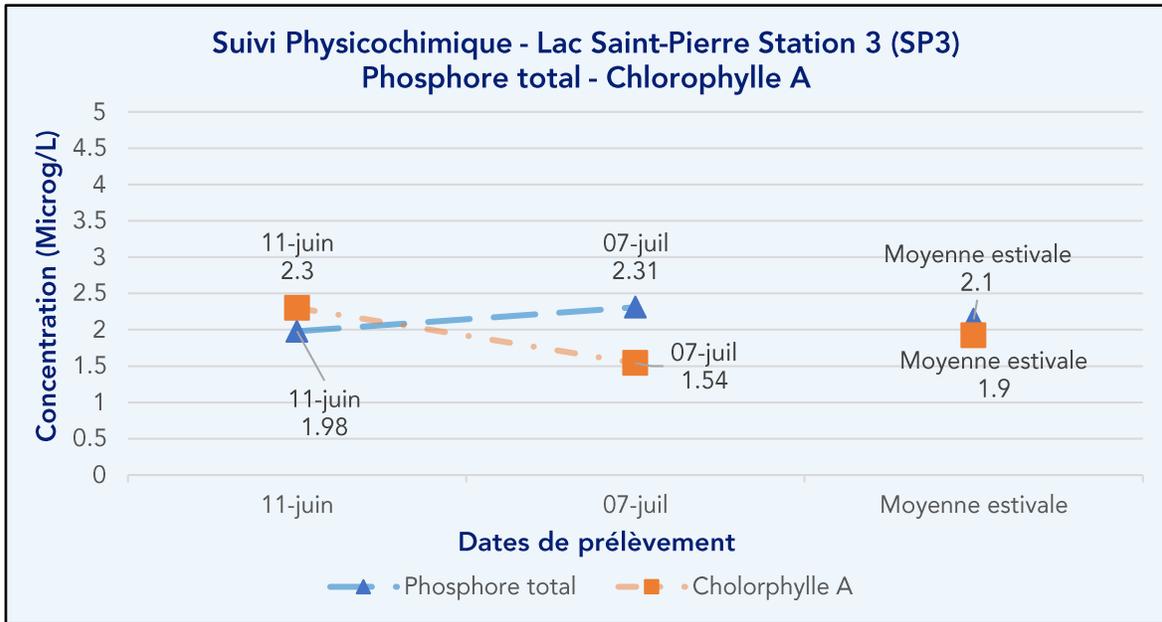


Figure 10 – Résultats – Suivi physicochimique 2024 (P, Chla) – Lac Saint-Pierre (SP3)

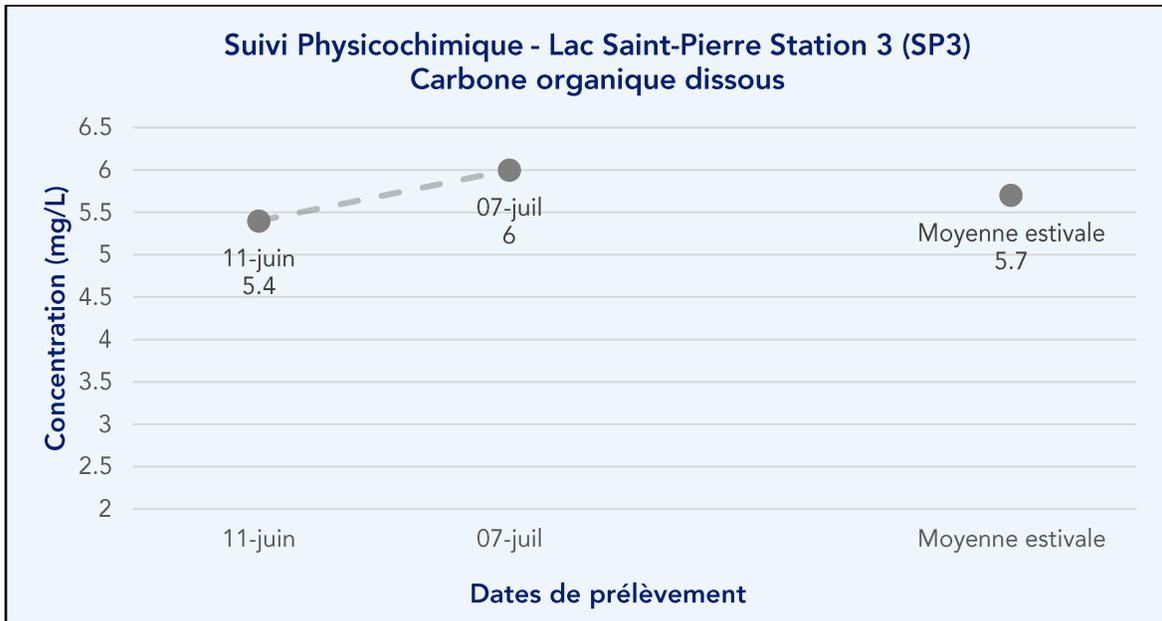


Figure 11 — Résultats - Suivi physicochimique 2024 (COD) — Lac Saint-Pierre (SP3)

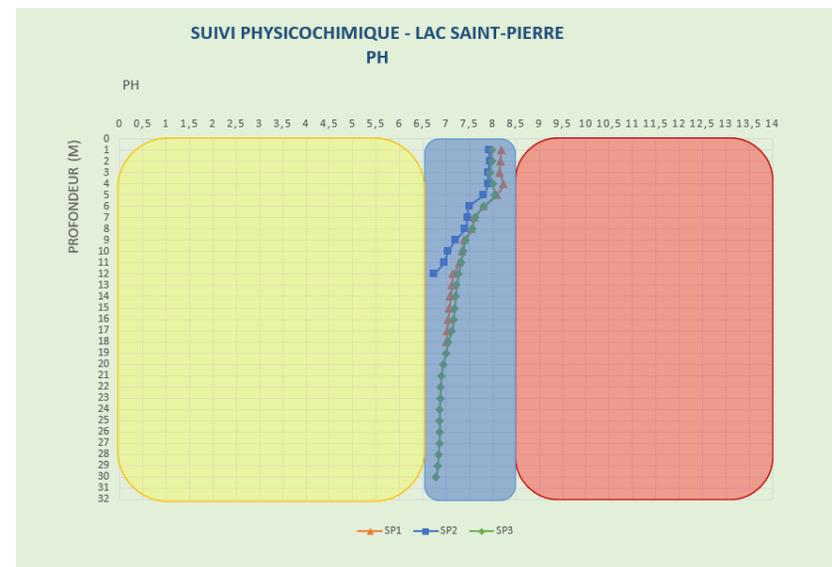
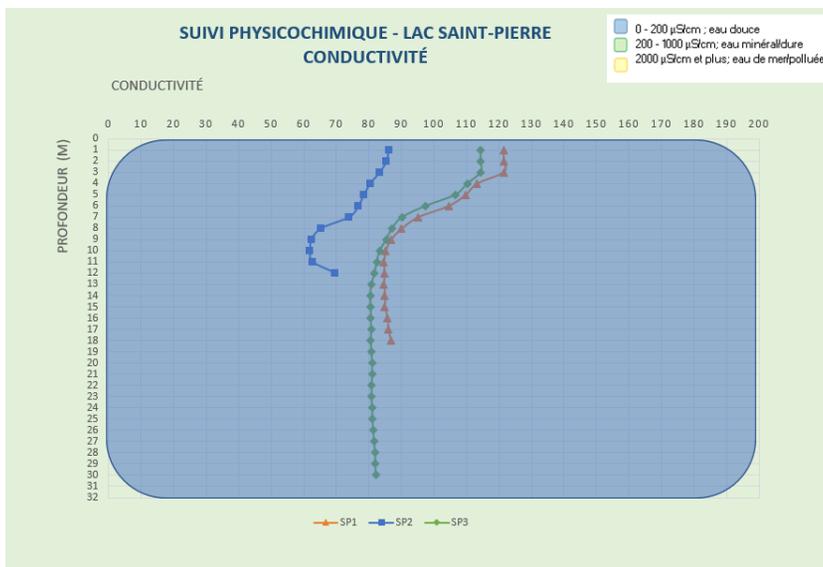
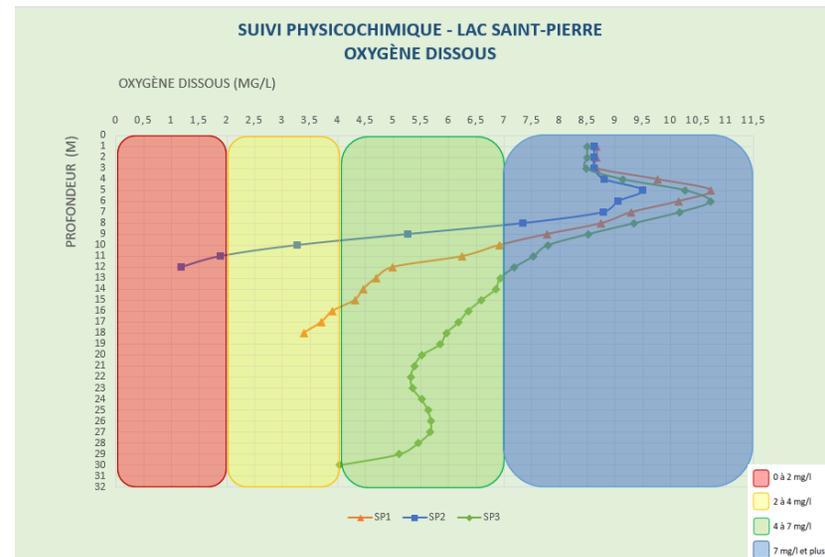
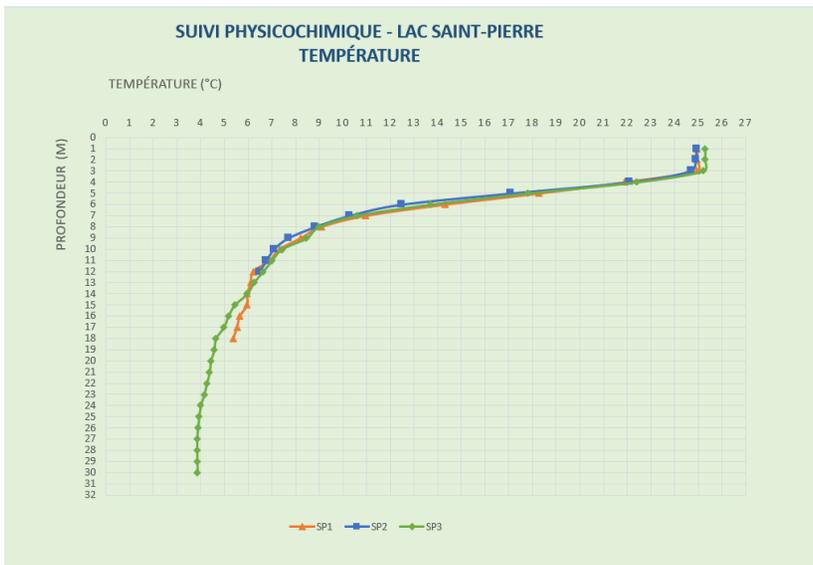


Figure 12 - Résultats – Profils physicochimiques 2024 - Lac Saint-Pierre

## RÉSULTATS ANTÉRIEURS

ANNÉES	MOYENNES ESTIVALES – PHOSPHORE TOTAL (MICROG/L)	CHLOROPHYLLE A (MIGROG/L)	CARBONE ORGANIQUE DISSOUS (MG/L)	TRANSPARENCE DE L'EAU (MÈTRES)
2000	7,96			
2001	16,3			
2003	4,1			
2004	11,33			
2005	5			
2006	8,33			
2007	7,33			3,8
2008	8,16			
2009	9 075			
2011	13			
2012	20,9			
2013	23,9			4,7
2014	14,98			5,4
2015	6,6			4,4
2016	10,88			
2017	15,9			
2018				4,5
2019				4,3
2020				5,6
2021	5	6,5	4,3	5
2022	6,9	1,7	4,8	4,5
2023	6,4	1,6	8,7	4,9
2024	2,8	2,1	5,4	3,8
<b>Moyenne</b>	<b>10,2</b>			

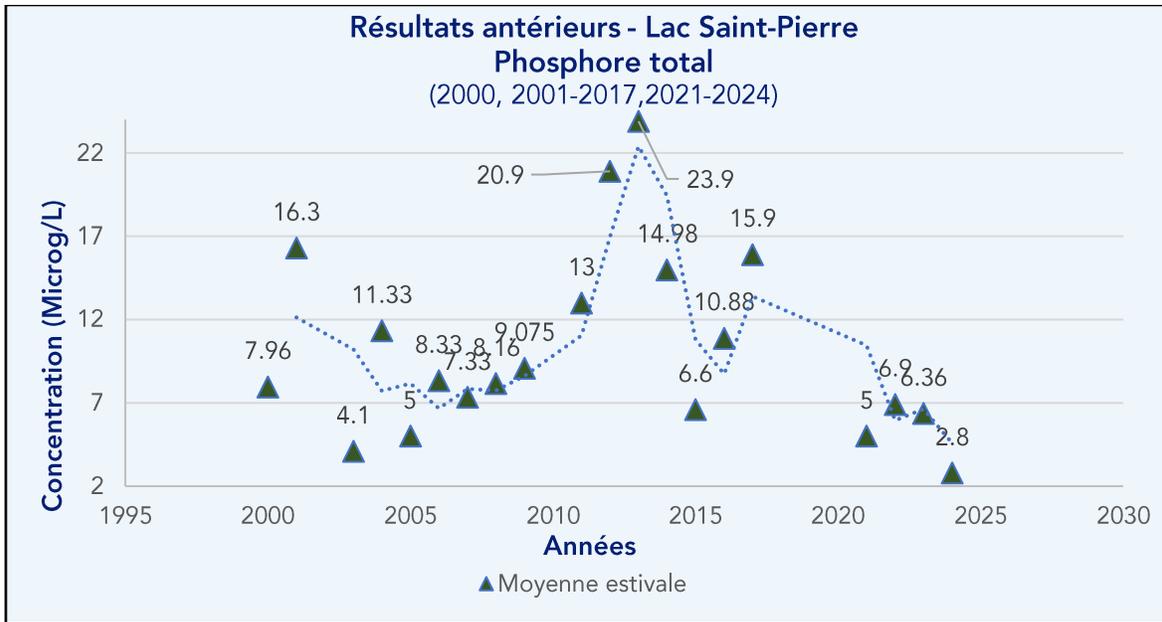


Figure 13 – Résultats antérieurs – Phosphore total - Lac Saint-Pierre

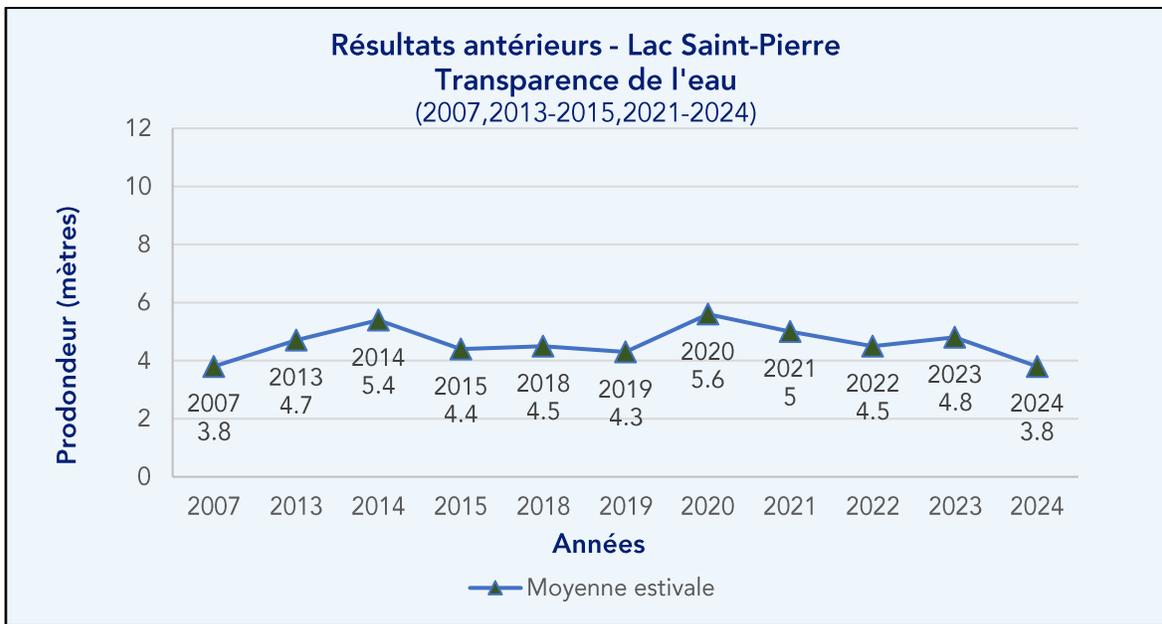


Figure 14 – Résultats antérieurs – Transparence de l'eau - Lac Saint-Pierre

À la suite de l'analyse des données antérieures, la conclusion globale visant à établir l'état trophique du plan d'eau demeure majoritairement inchangée. La transparence de l'eau semble se maintenir stable avec une élasticité mineure, alors que le phosphore total semble fluctuer légèrement. Il est important de noter que les données antérieures représentent seulement la situation du cours d'eau au moment précis où l'étude est effectuée. Ceci invalide donc, toute comparaison ou évolution à proprement dire avec les données recueillies à l'extérieur du programme actuel. Une analyse continue permettra d'obtenir une conclusion plus adéquate.

## INTERPRÉTATION DES DONNÉES 2024

CLASSES DES NIVEAUX TROPHIQUES DES LACS AVEC LES VALEURS CORRESPONDANTES DE PHOSPHORE TOTAL, DE CHLOROPHYLLE A ET DE TRANSPARENCE DE L'EAU

CLASSE	PHOSPHORE TOTAL ( $\mu\text{G/L}$ )	CHLOROPHYLLE A ( $\mu\text{G/L}$ )	TRANSPARENCE (MÈTRE)
Ultra-oligotrophe	<4	<1	>12
Oligotrophe	4 à 10	1 à 3	12 à 5
Oligo-mésotrophe	7 à 13	2,5 à 3,5	6 à 4
Mésotrophe	10 à 30	3 à 8	5 à 2,5
Méso-eutrophe	20 à 35	6,5 à 10	3 à 2
Eutrophe	30 à 100	8 à 25	2,5 à 1
Hyper-eutrophe	>100	>25	<1

CLASSEMENTS DE LA CONCENTRATION EN CARBONE ORGANIQUE DISSOUS ET SON INCIDENCE SUR LA TRANSPARENCE DE L'EAU

CARBONE ORGANIQUE DISSOUS (MG/L)	COULEUR	INCIDENCE SUR LA TRANSPARENCE
< 3	Peu coloré	Très faible incidence
$\geq 3 < 4$	Légèrement coloré	Faible incidence
$\geq 4 < 6$	Coloré	Incidence
$\geq 6$	Très coloré	Forte incidence

SPI, SP2, SP3

### STATION 1 – LAC SAINT-PIERRE (SPI)

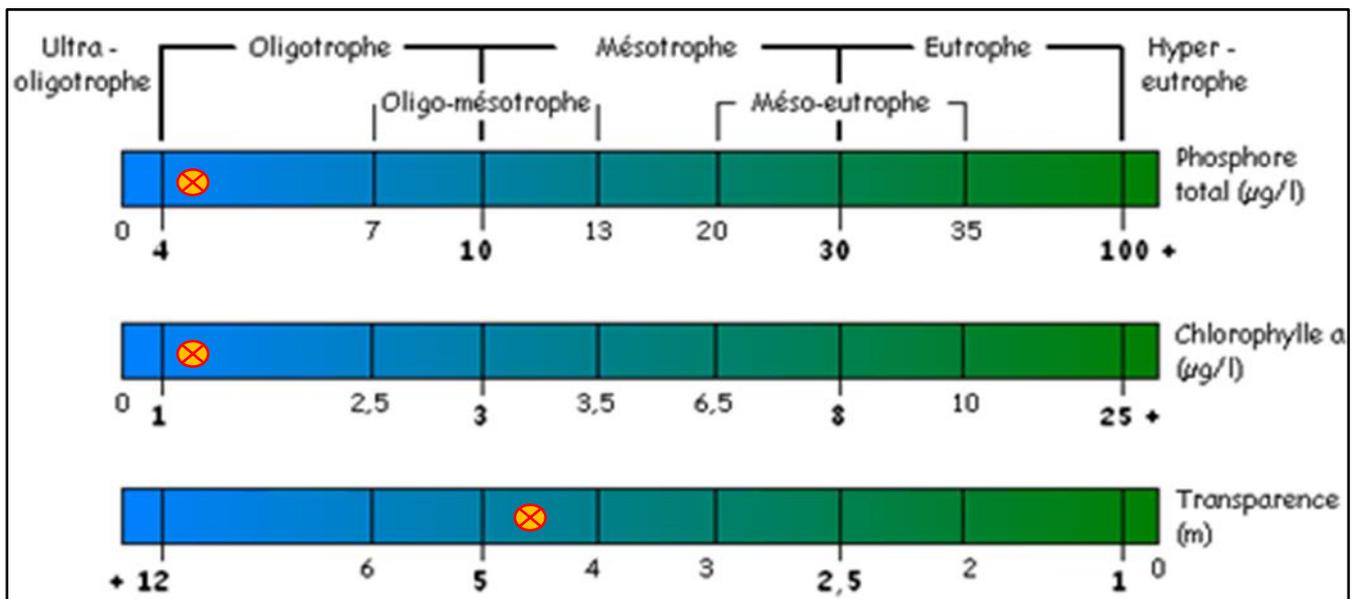


Figure 15 — État trophique 2024 — Station 1 — Lac Saint-Pierre (SP1)

## STATION 2 – LAC SAINT-PIERRE (SP2)

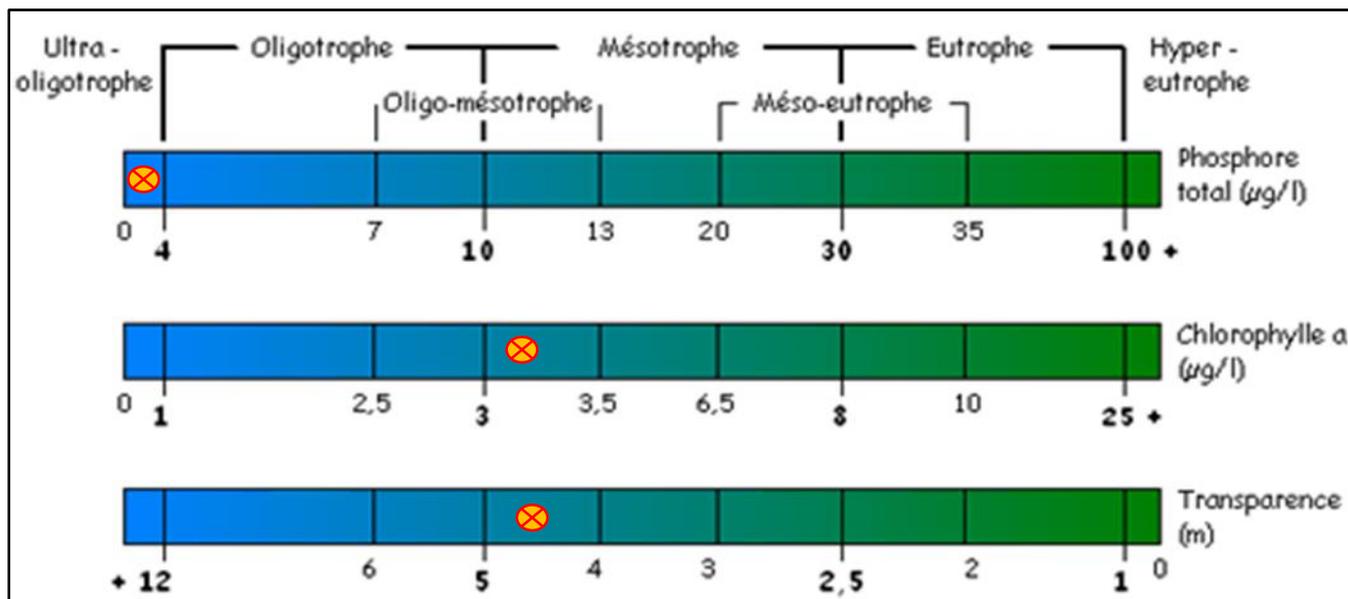


Figure 16 — État trophique 2024 — Station 2 — Lac Saint-Pierre (SP2)

## STATION 3 – LAC SAINT-PIERRE (SP3)

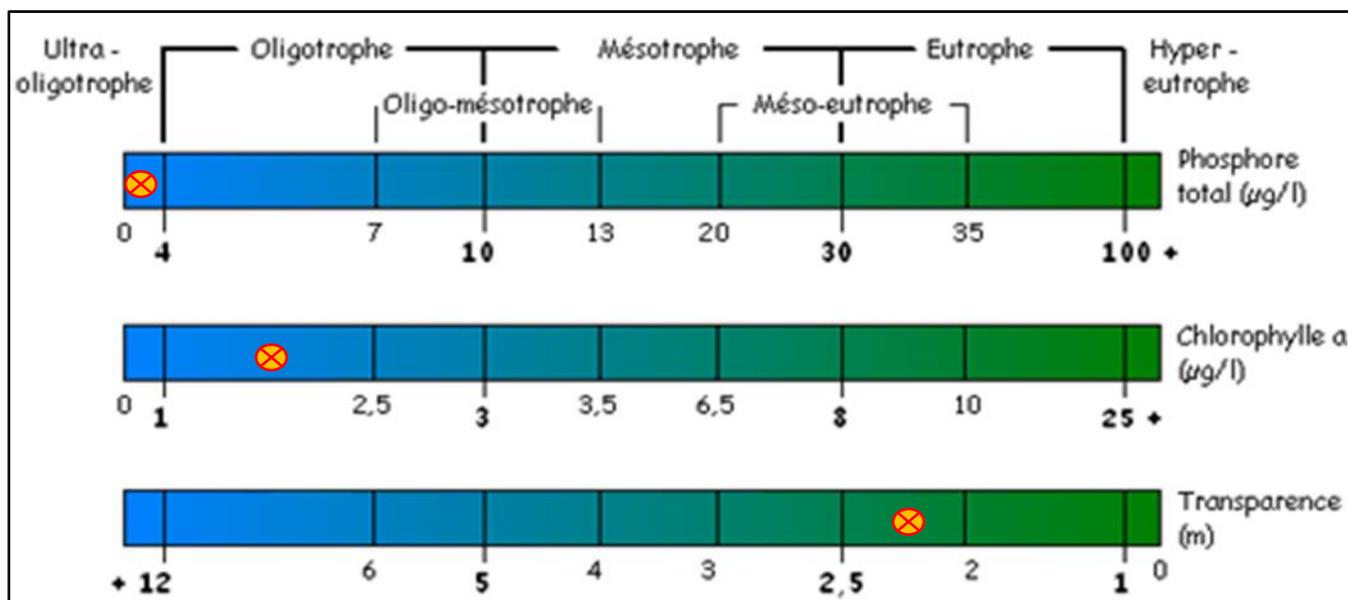


Figure 17 — État trophique 2024 — Station 3 — Lac Saint-Pierre (SP3)

## CONCLUSION

### SAISON 2024

Le lac Saint-Pierre compte 3 stations de surveillance tout assujetties au suivi physicochimique. La première station, soit la SP1, présente une transparence moyenne estivale de 4,6 mètres. Cette transparence caractérise une eau claire et situe l'état trophique du lac dans la zone de transition Oligotrophe. La concentration moyenne de chlorophylle A est de 1,1 µg/l, ce qui relève une eau dont la biomasse d'algues et plantes microscopiques en suspension est faible. Ce paramètre situe le lac dans la zone trophique Oligotrophe. Dernièrement, la concentration moyenne de phosphore total mesuré est de 4,1 µg/l, ce qui indique que l'eau est faiblement enrichie en éléments nutritifs. Cette variable indique que le plan d'eau se trouve dans la zone de transition trophique Oligotrophe.

Les variables physicochimiques de la station SP1 donnent des signaux discordants, mais l'état trophique du lac se situe vraisemblablement dans la zone de transition **Oligo-mésotrophe**.

La deuxième station du lac Saint-Pierre, soit la SP2, présente des résultats relativement similaires à la station SP1. La transparence moyenne estivale de 4,6 mètres, la concentration en chlorophylle A de 3,2 µg/l et la concentration moyenne en phosphore total de 2 µg/l, indiquent que l'eau est peu enrichie par cet élément nutritif et que l'état trophique se maintient généralement dans la partie supérieure de la zone **Oligotrophe**.

Dernièrement, la troisième station du lac Saint-Pierre, soit la SP3, a relevé une transparence moyenne de 2,3 mètres, démontrant un état trophique se situant dans la zone de transition Méso-eutrophe. La concentration en chlorophylle A, démontre un état trophique se situant dans la zone trophique Oligotrophe, avec une concentration de 1,9 µg/l. Dernièrement, la concentration en phosphore de 2,1 µg/l indique un état trophique Oligo-mésotrophe.

Les variables physicochimiques de la station SP3 donnent des signaux discordants, mais l'état trophique du lac se situe vraisemblablement dans la partie supérieure de la zone **Oligotrophe**.

Il est important de noter que des données et suivis additionnels seront nécessaires afin d'établir, plus précisément, l'état trophique du plan d'eau. Des données supplémentaires auront pour but de réduire la marge d'erreur des données présentées dans ce rapport.

## RECOMMANDATIONS

Dans l'optique d'assurer une protection environnementale adéquate et de favoriser une bonne qualité de l'eau, il est recommandé d'adopter de bonnes pratiques environnementales. L'application de bonnes pratiques peut facilement prévenir les apports en matières nutritives, tels que le phosphore, ainsi que de prévenir l'ajout de matières nocives au milieu écologique.

Certaines bonnes pratiques incluent notamment :

1. Réduire les risques de contamination aux espèces aquatiques envahissantes en lavant ses embarcations nautiques.
2. Entretenir et faire l'inspection régulière de son installation septique.
3. Respecter l'intégrité de la bande riveraine.
4. Bonifier votre bande riveraine en faisant l'ajout de végétaux indigènes (permis requis).

À première vue, le lac Saint-Pierre semble se situer dans la partie supérieure de la zone trophique Oligotrophe, le situant donc, au début du processus d'eutrophisation. Il est recommandé de poursuivre l'application des bonnes pratiques, et ce, afin de prévenir un vieillissement accéléré. Une conclusion plus précise pourra être partagée une fois la troisième saison d'échantillonnage complétée.

Il est également important de noter qu'un encadrement réglementaire vise particulièrement les bandes riveraines et le littoral. Nous vous invitons à consulter le règlement de zonage portant le numéro 436-99 disponible sur le site Internet de la Municipalité de Val-des-Monts, afin de vous assurer de la conformité de votre bande riveraine.

### POINT RÉGLEMENTAIRE CLÉ EN CE QUI CONCERNE LA BANDE RIVERAINE

- a. Veuillez noter que l'utilisation ou l'aménagement d'un maximum de 5 mètres de large sur la rive, est permis par terrain. Aucune modification du couvert végétal n'est permise dans la rive, autre que l'aménagement de cet accès.
- b. Tous les travaux, activités, ouvrages ou constructions ayant pour effet de déposer ou d'extraire des matériaux, peu importe la nature ou le procédé, sont interdits sur la rive, le littoral et la plaine inondable.
- c. Aucune tonte de gazon n'est permise dans la rive, autre que dans l'accès de 5 mètres au plan d'eau.
- d. Aucune coupe d'arbres n'est permise dans la rive sans autorisation.
- e. Il est interdit d'utiliser de la machinerie lourde lors de l'aménagement de l'accès de 5 mètres de large au plan d'eau. Le sol doit être nivelé à la main seulement et l'ajout d'un maximum de 10 centimètres de pierres ou de roches naturelles est permis, tandis que le sable et le gravier ne sont pas permis.